Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-76 R**
Objet : **Subventions 2025 – attribution de subventions supplémentaires**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210500468-20250506-2025076-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 26

Présents :
Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :
Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :
Monsieur Patrice RENOUF

Madame le Maire informe le conseil municipal que les associations Point d'Orgue Embrun, la section locale de l'Amicale des Anciens Combattants (AMAC) et le Comité de Jumelage ont sollicité l'attribution de subventions en 2025.

Ces subventions n'ayant pas été intégrées dans la délibération n°2025-54R du 27 mars 2025, Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur leur attribution, comme suit :

- Association Point d'Orgue : 1 000 Euros ;
- Amicale des Anciens Combattants (AMAC) : 300 Euros ;
- Comité de Jumelage : 500 Euros ;

Madame le Maire entendu,

Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA et Madame Jehanne MARROU membres de ces associations se retirent du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à procéder au versement de trois subventions, comme suit :

- Association Point d'Orgue : 1 000 Euros ;

- Amicale des Anciens Combattants (AMAC): 300 Euros ;

- Comité de Jumelage : 500 Euros.

Fait à Embrun,
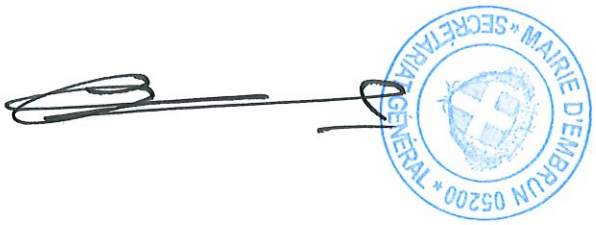
Le 07 Mai 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD